7ème année N° I5

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DLP 21-5-59 024052

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

Ministère de l'Agriculture
STATION REGIONALE
d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Ecole Nationale d'Agriculture
de Montpellier

Montpellier le I4 mai I959

NOTE n° 4

M I L D I O U

Les contaminations primaires que l'on pouvait redouter à la suite des fortes pluies du 29 avril se manifestent avec intensité dans les bas-fonds et les vignobles de plaine où l'eau a séjourné à diverses reprises.

L'invasion est particulièrement violente dans les vignes de la vallée moyenne de l'Hérault où parfois la majorité des feuilles situées au niveau des grappes -encore indemnes mais pour peu de temps - sont criblées de taches primaires naissantes partiellement stériles.

Il est évident qu'une matinée humide et chaude suffira pour les rendre fertiles.

Bien que de pareilles situations, plus nombreuses qu'on ne le pense, soient encore localisées, elles rendent problématique la récolte des vignes intéressées, et doivent entraîner la création à brève échéance d'une masse de germes susceptibles de permettre, à la faveur d'un gros orage ou d'une journée de pluie, une grave attaque du vignoble languedocien, d'autant plus que la période actuelle tend à coïncider avec celle du maximum de la vitesse d'allongement des grappes.

La protection de ces dernières est donc délicate.

On ne saurait trop recommander d'intervenir par des traitements aussi soignés que répétés jusqu'à ce que l'époque de la floraison passée et la récolte en partie acquise puissent autoriser un ralentissement de l'effort de défense.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles,

G. BERNON

P 271

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.